



Information dispositif « Argent de poche » 2026

Les "Chantiers citoyens" remplacent le dispositif "Argent de poche" et permettent à de jeunes mineurs Castelgironnais âgés de 16 à 17 ans de faire leurs premiers pas dans le milieu professionnel durant les vacances scolaires. Les jeunes sont accueillis dans différents services de la mairie : ressources humaines, espaces verts, médiathèques, entretien, *restauration*, *accueil de loisirs*, *affaires sociales*, *centre d'art les 3CHA*, *animation du territoire*, ... pour accomplir des missions encadrées par un tuteur, employé communal.

Objectifs :

- **Permettre aux jeunes d'appréhender le monde du travail ;**
- **Favoriser l'implication des jeunes dans la vie de la commune ;**
- **Créer du lien entre les jeunes volontaires, les élus et les agents communaux.**

Public : jeunes âgés de 16 à 17 ans.

Période d'accueil des jeunes sur les missions : vacances été et automne

Durée d'une mission : 3 h 30 (pour un maximum de 5 missions par jeune)

Indemnisation d'une mission : 15 €

Pour toute candidature, veuillez déposer votre dossier dans la Mairie de votre commune historique avant le lundi 27 avril 2026.

Les candidatures sont à adresser à Madame la Maire de la Commune Nouvelle de Châteaugiron

Pour les candidats retenus, **les entretiens se dérouleront en soirée, les mardis et jeudis de 17h30 à 20h30 :**

- **Du Mardi 19 mai au jeudi 4 juin 2026**

La date, le lieu et l'horaire exact des entretiens seront communiqués courant mai, après la clôture des inscriptions.

Pièces à joindre impérativement à votre dossier :

- Lettre de motivation à l'attention de Mme la Maire de la Commune Nouvelle, précisant
 - L'objet : dispositif argent de poche.
 - La période souhaitée (vacances d'été, et/ou d'automne)
 - Vos disponibilités (préciser les dates)
 - Vos centres d'intérêt et/ou souhaits de service d'affectation (3 maximum)
 - Vos participations antérieures au dispositif « argent de poche » / « chantiers citoyens »
- Curriculum vitae
- Dossier d'inscription dûment complété et accompagné de l'ensemble des pièces administratives requises

Le contrat de participation sera signé lors des entretiens.